

R É G L E M E N T

CONCOURS DU MEILLEUR CROISSANT AU BEURRE ANNÉE 2026 SÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR

La Fédération Régionale de la Boulangerie-Pâtisserie de la Nouvelle Aquitaine organise le concours du Meilleur Croissant au Beurre, dont les sélections départementales auront lieu respectivement dans chaque département.

ARTICLE 2 – ÉLIGIBILITÉ

Seront admises à participer à ce concours :
- les entreprises relevant du **code APE 1071C**

ARTICLE 3 – SÉLECTION DÉPARTEMENTALE

Pour le **DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME**, la sélection départementale aura lieu
le : **JEUDI 19 MARS 2026**

HORAIRES DE DÉPÔT DES CROISSANTS :
Entre 11 H 00 et 14 H 00 (sans interruption)

LIEU DE DÉPÔT DES CROISSANTS :
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente Maritime
107 Avenue Michel Crépeau
17000 LA ROCHELLE

Les candidats devront déposer ou faire déposer **quatre croissants identiques et de forme courbés** aux horaires et adresse indiqués ci-dessus, **accompagnés d'une enveloppe fermée**, sans identification extérieure, dans laquelle seront consignés nom, prénom, tampon de l'entreprise, adresse professionnelle et téléphones (portable et fixe).

Les quatre croissants devront être **conditionnés dans une boîte neutre sans identification extérieure** (1 seule boîte avec les 4 croissants dedans).

Le candidat certifiera sur l'honneur par le biais du bulletin d'inscription ci-joint, que les quatre croissants présentés sont de sa propre fabrication.

Les croissants déposés au-delà de l'horaire fixé ci-dessus ne seront pas acceptés.

Les membres du jury sont convoqués à 15 h 00 précises pour le concours du Meilleur Croissant.

Les professionnels participant à l'organisation du concours du Meilleur Croissant au Beurre ne pourront pas concourir.

ARTICLE 4 – INSCRIPTION

Pour participer à la Sélection Départementale de la Charente-Maritime du Concours du Meilleur Croissant au Beurre, les candidats devront adresser le bulletin de participation joint au présent règlement, **avant le 12 MARS 2026 minuit** à la :

Fédération de la Boulangerie de la Charente-Maritime

18 bis Rue Duplex 17000 LA ROCHELLE

Par courrier postal (cachet de la poste faisant foi) ou par e.mail à contact@fdb17.fr

Il ne sera admis qu'**une seule inscription par entreprise** (artisan ou ouvrier ou apprenti).

La participation d'un apprenti est autorisée SANS CONDITION D'AGE.

La participation au concours est gratuite pour les entreprises adhérentes à la Fédération départementale de la boulangerie.

Pour les entreprises non adhérentes à la Fédération départementale de la boulangerie, **une participation de 30 euros est demandée à l'inscription.**

NB : Le montant de la participation est de 30 euros pour une participation à un concours (pain au chocolat ou croissant) et de 50 euros pour une participation aux deux concours, pain au chocolat et croissant.

ARTICLE 5 – CRITÈRES – NOTATION

Les quatre croissants devront être fabriqués au **Beurre AOP Charentes-Poitou** et de **forme d'origine courbée** et devront **peser, après cuisson : 60 g** (tolérance de 55 à 65 g).

L'ajout d'additif est interdit. Aucune décoration après cuisson (fondant, glaçage, sirop...)

Les membres du jury attribueront une note selon la grille de notation suivante :

Grille de Notation

Cuisson / Qualité du feuilletage	25 pts
Forme / Aspect du produit / Régularité	25 pts
Saveur / Odeur	25 pts
Texture de la mie	25 pts
T O T A L	100 pts

Pénalités : Pénalité sur le poids demandé de 60 g (tolérance de 55 à 65 g) : - 1 point

Pénalité sur la note finale par produit manquant : - 1 point

La grille de notation est la même que pour la finale.

Les organisateurs se réservent le droit de vérifier à tout moment la qualité et la présentation des produits chez les dix premiers boulangers.

ARTICLE 6 - SÉLECTION RÉGIONALE

Les deux meilleurs candidats Charentais Maritime participeront à la sélection régionale « Zone Nord » qui aura lieu :

Lundi 23 Mars 2026

A la Fédération Régionale de la Boulangerie-Pâtisserie de Niort.

(Zone nord : Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne, Creuse, Haute-Vienne).

(La sélection régionale « Zone Sud » comprend les départements : Pyrénées Atlantiques, Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne, Landes, Corrèze. La date et le lieu ne sont pas connus à ce jour.)

La région Nouvelle Aquitaine comprenant plus de 8 départements, elle est autorisée à présenter **deux candidats, lors du concours national.**

Les candidats sélectionnés pour participer à la sélection régionale seront informés par convocation de l'horaire et du lieu de dépôt des croissants.

Le candidat de la Zone Nord et le candidat de la Zone Sud obtenant la note la plus élevée seront déclarés vainqueurs pour représenter la région Nouvelle Aquitaine lors du Concours National du Meilleur Croissant au Beurre 2026.

L'entreprise, représentée par les candidats retenus en sélection régionale pour participer au concours national, devra être **adhérente pour l'année** en cours à la fédération départementale.

Dans le cas où un candidat déclarerait forfait, il sera admis que le suivant du classement régional puisse prendre sa place, lors du concours national.

ARTICLE 7 – CONCOURS NATIONAL DU MEILLEUR CROISSANT AU BEURRE

Les dates du concours national **sont les 1 – 2 – 3 Juin 2026 dans la Vienne** (lieu exact non connu à ce jour).

ARTICLE 8 – PROCLAMATION DES RÉSULTATS DU CONCOURS NATIONAL DU MEILLEUR CROISSANT

La remise des prix aura lieu lors du **Concours National prévu le 3 juin 2026** (lieu non défini à ce jour).

Les candidats devront se présenter à la proclamation des résultats en tenue professionnelle propre.

Le vainqueur sera celui qui aura obtenu le plus de points.

Il remportera un trophée qu'il remettra au bout d'un an au vainqueur de l'année suivante.

Il sera établi un classement valorisant le 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}.

Les autres candidats recevront un titre de « finaliste ».

En cas d'ex aequo, la voix du Président du Jury est prépondérante.

L'entreprise qui aura remportée le concours national sera hors concours pendant une édition.

Le fait de participer au concours implique l'acceptation du règlement.

**SÉLECTION DÉPARTEMENTALE CHARENTE-MARITIME
CONCOURS DU MEILLEUR CROISSANT AU BEURRE AOP Charentes-Poitou**

BULLETIN D'INSCRIPTION

À RETOURNER AVANT LE JEUDI 12 MARS 2026 minuit à :

**Fédération de la Boulangerie et de la Boulangerie-Pâtisserie de la Charente-Maritime
18 bis rue Duplex 17000 LA ROCHELLE**

Ou par mail : contact@fdb17.fr

BOULANGERIE-PÂTISSERIE

Nom/Prénom du Chef d'Entreprise :

Adresse :

Téléphone fixe :

Portable :

E mail :@.....

Numéro SIRET :

Code APE de l'entreprise : 1071 C ☐ OUI

Votre cachet commercial :

--

☐ PARTICIPERA A LA SÉLECTION DÉPARTEMENTALE DE LA CHARENTE MARITIME AU CONCOURS DU MEILLEUR CROISSANT AU BEURRE LE **JEUDI 19 MARS 2026**

⇒ **Nom de la personne** qui fabriquera les 4 croissants au beurre

et qui participera au concours :

Poste occupé au sein de l'entreprise :

☐ Certifie sur l'honneur, que les 4 croissants au beurre sont de ma fabrication

☐ **L'entreprise participante n'est pas adhérente en 2026** à la Fédération départementale de la boulangerie de la Charente Maritime. Une **participation financière à ce concours de 30 €** est joint à l'inscription (exclusivement par chèque bancaire à l'ordre de FDB17), ou de 50 € si participation aux deux concours croissant et pain au chocolat.

Date :

Signature :